



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2405 313

Le 10 juin 2024

**OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant des renseignements en lien avec la pornographie juvénile**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 16 mai 2024 et visant à obtenir les renseignements suivants :

- 1. « Nombre de dossiers impliquant des informations divulguées à la SQ par l'organisation ShareazaLE depuis janvier 2023;**
- 2. Nombre de dossiers en pornographie juvénile impliquant des informations divulguées à la Sûreté du Québec par l'organisation ShareazaLE depuis janvier 2023;**
- 3. Nombre de mandats de perquisition pour obtenir une adresse IP ayant été obtenue par la Sûreté du Québec depuis janvier 2023;**
- 4. Nom et contact d'un responsable/personne-ressource de ShareazaLE collaborant avec la Sûreté du Québec;**
- 5. Protocoles et directives de la Sûreté du Québec relativement aux enquêtes concernant de la pornographie juvénile. »**

Au terme de l'analyse effectuée pour répondre aux points 1 à 4 ci-dessus, nous ne pouvons pas vous communiquer les renseignements demandés, car des procédures judiciaires sont en cours devant les tribunaux et la divulgation desdits renseignements serait susceptible d'avoir des incidences sur leur déroulement, et ce, comme le prévoit l'article 28<sup>(1)</sup> de la *Loi sur l'accès*.

En ce qui a trait au point 5, nos recherches n'ont pas permis de repérer de protocoles et/ou directives spécifiquement liés à pornographie juvénile. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de donner suite à votre requête (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Zaki M. Grigahcine  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels